

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 231106-13)**

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le six du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente et un octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHOLECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFIET, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Pierre ESPILONDO ayant donné pouvoir à M. le Maire, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. BÉRARD, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFIET, Amaia ETCHOLECOU ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Emmanuel ALZURI

OBJET :

FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 61

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la société NEXITY PROPERTY MANAGEMENT a notifié à la commune de Bidart l'aliénation, pour le compte de SNCF Immobilier, de la parcelle AM 61 sise chemin Simonenia.

La commune de Bidart souhaite exercer son droit de priorité sur ce bien. En effet, ce terrain d'une contenance de 1931 m² vendu au prix de 443 000 €, pourrait recevoir une petite opération de logements en accession sociale à la propriété.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *décide d'acquérir pour un montant de 443 000 € auprès de SNCF Immobilier (agissant pour le compte de SNCF Réseau) domicilié 142 rue Terre de Borde à Bordeaux (33081) représenté par Maître Edouard TEYCHONNEAU, notaire à Bordeaux, la parcelle cadastrée AM n°61 d'une contenance d'environ 1931 m² ;*
- *précise que le terrain devra être libre de toute occupation au moment de la signature de l'acte ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises aux dites acquisitions foncières ;*
- *précise que les frais afférents à cette affaire seront pris en charge par la commune ;*
- *confie à Maître Oriane TOUZAA, dont l'étude est sise 820 avenue de Bayonne à Bidart (64210), le soin de représenter la Commune et de préparer la rédaction de l'acte authentique et de tous les documents afférents à la transaction.*

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **13 NOV. 2023**
et publication ou notification du **14 NOV. 2023**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI